



MODALITES DE SELECTION DU NAVIRE PARTICIPANT AU PROJET SELEDRAG

Pouvoir adjudicateur

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM)

Procédure

Marché passé selon la procédure de l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
à savoir sans publicité ni mise en concurrence

Objet du marché

Affrètement d'un navire pratiquant la pêche à la coquille Saint-Jacques pour la participation à la campagne scientifique de l'évaluation comparative de la sélectivité des dragues à coquille Saint-Jacques (SELEDRAG)

N° de marché	02-2019
Date limite de remise des offres	<u>Mercredi 10 Avril 2019 à 16h00</u>

Introduction et Présentation générale

Présentation de l'acheteur

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) est un organisme professionnel de droit privé chargé de missions de service public. Regroupant l'ensemble des professions du secteur de la pêche et des élevages marins, il représente et assure la défense des intérêts généraux des pêcheurs auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Il participe à la gestion des ressources halieutiques dans le cadre d'une pêche responsable et d'un développement durable.

A cette fin, le CNPMEM collabore aux études et aux programmes scientifiques visant une meilleure connaissance des milieux et des espèces marines ou permettant d'améliorer les techniques de pêche. En partenariat avec l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), référent scientifique français principal en matière de recherche et d'expertise halieutique, le CNPMEM porte ainsi le projet SELEDRA, dans le cadre duquel s'inscrit le présent appel d'offres.

Contexte

L'objectif de ce projet, financé par France Filière Pêche et en partenariat scientifique avec l'Ifremer, s'inscrit dans le contexte des négociations entre la France et le Royaume-Uni pour mettre en œuvre une gestion commune de la coquille Saint-Jacques en Manche Est et dans la zone du Proche Extérieur de Baie de Seine, où des différences de méthode d'exploitation de la ressource entraînent régulièrement des tensions dans la cohabitation des flottilles, en particulier depuis 2010. Les navires britanniques utilisent notamment un maillage d'anneaux de drague de taille inférieure au maillage en vigueur en France (85 contre 92mm respectivement), et les représentants de l'industrie et de l'administration britanniques rejettent depuis toujours les demandes d'harmonisation des mesures techniques. Tout particulièrement, le passage à un maillage de 92 mm est constamment refusé par les professionnels britanniques qui arguent l'absence d'évidence scientifique de l'amélioration de la sélectivité par l'augmentation du diamètre des anneaux des dragues à coquille Saint-Jacques.

Ce projet propose donc, à travers une série d'opérations de pêche standardisées, d'étudier les captures de coquilles Saint-Jacques obtenues avec des dragues équipées de 3 maillages différents (85, 92 et 97mm), et de mesurer le temps de tri de l'équipage selon le maillage.

Dans cette optique, une campagne de prospection en mer, qui aura lieu au cours du second trimestre 2019 en baie de Seine, est prévue sur un navire professionnel. Une trentaine de traits de dragues, opérée selon les conditions et la méthodologie mises en place lors des campagnes d'évaluation du stock de coquilles Saint-Jacques de la baie de Seine, est prévue sur une durée de 2-3 jours. Deux bâtons de 4 dragues chacune (92 et 85mm d'un côté, 92 et 97 mm de l'autre) seront utilisés simultanément. Les espèces capturées, triées par drague, seront identifiées, et la totalité des coquilles Saint-Jacques mesurées individuellement. Les données recueillies seront entièrement bancarisées, et serviront de base pour mettre en évidence les différences de sélectivité observées entre chacun des maillages utilisés. Par ailleurs, le temps nécessaire au tri, en conditions de pêche professionnelle, sera également mesuré afin d'estimer s'il existe des différences, ou non, entre les dragues de maillage différents.

Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'affrètement d'un navire pratiquant habituellement la pêche à la coquille Saint-Jacques en Baie de Seine, afin de réaliser les expérimentations dans le cadre de la campagne de pêche scientifique du projet SELEDRAG, dont le protocole est défini en coordination avec l'Ifremer.

Attentes techniques à l'égard des candidats

Les candidatures sont déposées par l'armement candidat pour l'affrètement d'un navire pratiquant la pêche à la coquille Saint-Jacques pour l'ensemble de la durée de la campagne scientifique du projet SELEDRAG.

Durée de la prestation et période d'exécution de la campagne de tests en mer

La durée de la prestation est de 4 à 5 jours consécutifs correspondant à la durée d'affrètement du navire entre le 29 avril et le 12 mai 2019.

Les dates seront arrêtées suite à la sélection de l'armement, selon l'avancement du calendrier du projet, les disponibilités du navire et de son équipage, et les conditions météorologiques.

Elles seront notifiées au moins 5 jours avant le début de la prestation.

La prestation se décompose de la sorte : (cf. Annexe I) :

- ½ journée consacrée au ralliement du port d'attache du navire sélectionné au port de Ouistreham
- ½ journée de préparations (4 heures maximum) la veille du début des expérimentations en mer pour le montage des engins de pêche et les installations scientifiques (table de tri, laboratoire humide, etc.)
- 2 à 3 jours en mer pour la phase d'expérimentations des engins
- ½ journée de préparations (4 heures maximum) le lendemain de la fin des expérimentations en mer pour dégrader les engins de pêche et les installations scientifiques
- ½ journée consacrée au ralliement du port d'attache du navire sélectionné.

En complément de cette phase d'affrètement du navire, l'armateur du navire sera invité à participer au comité de pilotage de lancement du projet (date à fixer entre le lundi 15 et le vendredi 19 Avril 2019) ainsi qu'au comité de restitution (en juin ou juillet).

Lieu d'exécution de la prestation

1. Phase de tests en mer

La campagne scientifique se déroulera en Manche Est, dans la zone 5 de la Baie de Seine (actuellement fermée à la pêche professionnelle pour la campagne de pêche professionnelle à la coquille Saint-Jacques 2018-2019).

Le montage et le démontage des engins de pêche et du matériel scientifique s'effectueront au port de Ouistreham.

Le lieu d'embarquement des scientifiques en début de campagne et de débarquement en fin de campagne sera le port de Ouistreham.

2. Comités de pilotage du projet

Les deux demi-journées de COPIL (lancement et restitution) du projet se dérouleront dans les locaux du CNPMM, à Paris.

Matériel de pêche spécifique mis à disposition du prestataire par le CNPMM pour la réalisation du projet

Les engins de pêche achetés par le CNPMM dans le cadre du projet (2 sacs de drague de 85 mm et 2 sacs de drague de 97 mm) et mis à disposition du navire pour la réalisation des expérimentations seront livrés, après concertation avec le prestataire, le CNPMM et l'Ifremer, soit au port d'attache du navire, soit à Ouistreham.

Si les engins sont livrés au port d'attache de son navire, le prestataire est responsable :

1. de l'intégrité du matériel et devra s'assurer de la bonne réception de la livraison et du stockage des engins jusqu'au début de la campagne
2. du chargement des engins à bord du navire avant son départ pour le port de Ouistreham et de leur acheminement

A la fin de la campagne, les sacs de drague de 85 et de 97 mm pourront être cédés au prestataire si ce dernier le souhaite.

Contraintes de réalisation

Il est attendu du prestataire qu'il :

- Applique le protocole et la méthodologie du projet SELEDRAG établi par l'Ifremer (coordinateur technique du projet), consistant à effectuer à la demande des transects définis au sein de la zone 5 sur la période de la campagne et de couvrir l'intégralité des transects déterminés, sauf contre-indication de l'Ifremer
- Accueille 3 personnels scientifiques (1 chercheur Ifremer, 1 technicien Ifremer, 1 chargée de mission CNPMM) à bord, en leur fournissant les repas du midi, et veille au bon déroulement de leur mission, en leur donnant accès à la passerelle, aux instruments de positionnement, aux informations sur le navire et les engins de pêche, aux moyens de communication avec la terre et en leur assurant la collaboration de l'équipage (voir plus bas)
- Embarque et débarque les 3 personnels scientifiques au port de Ouistreham tous les jours lors de la phase d'expérimentations en mer
- Ne conserve aucune capture à bord durant l'ensemble de la durée de la campagne scientifique (coquilles Saint-Jacques, coquillages, poissons, autres...)
- Dispose de la licence coquille Saint-Jacques « Baie de Seine » 2018-2019, délivrée par son CRPMM de rattachement

Moyens matériels mis à disposition par le prestataire

Les moyens matériels mis à disposition par le prestataire devront obligatoirement répondre aux spécifications suivantes :

1. Navire de pêche :

- Navire pratiquant habituellement la pêche à la coquille Saint-Jacques : Capacité d'accueil totale de 6 personnes (3 personnels scientifiques et 3 membres d'équipage mis à disposition par le prestataire), conformément aux indications inscrites sur le permis de navigation (**justificatif administratif à fournir**)
 - Conditions techniques permettant aux navires d'effectuer des pêches proches du fond, jusqu'à 50 m de profondeur : longueur de câble, enrouleur(s) et treuil(s) adaptés.
- 2. Espace de travail :** Espace et aménagements techniques dédiés à l'installation d'une table de tri (dispositif de fixation par exemple) et servant à la manipulation et à la mesure des échantillons collectés pour l'acquisition et le traitement de données biologiques, selon protocole de l'Ifremer.
- 3. Engin de pêche :** Deux bâtons de 4 dragues anglaises de 80 cm de large, dont 2 dragues avec des sacs de 92 mm seront montées sur chaque bâton, selon la disposition définie par l'Ifremer et le CNPMM. Les autres sacs de drague commandés dans le cadre du projet (85 et 97 mm) seront grésés sur les places vacantes par l'équipage.

Moyens humains affectés par le prestataire

- 1 capitaine et 2 marins chargés de piloter le navire et de manœuvrer le gréement
- Equipage du navire contribuant à l'embarquement et au débarquement, au gréement et dégréement des engins de pêche du prestataire et du CNPMM, à l'installation et à l'enlèvement du matériel scientifique à bord (table de tri, balance, ichtyomètres (règles), caisses, etc.) et, à chaque trait, dans un premier temps au tri en conditions professionnelles des captures par maillage, puis dans un second temps à l'aide au tri et à la mensuration des captures selon le protocole scientifique, en suivant les consignes et la manipulation des caisses pour la pesée et le rejet.

Critères de sélection des candidats

L'examen des candidatures se fera sur la base des critères suivants :

- Expérience du patron de pêche et des marins mobilisés pour la prestation, de la pêche professionnelle à la coquille Saint-Jacques en Baie de Seine (*40 points*)
- Expérience préalable dans la réalisation d'une campagne de pêche scientifique à la coquille Saint-Jacques en Baie de Seine, en gisement côtier normand (dans les 12 milles nautiques), en Normandie ou en Manche Est (*40 points*)
- Confort et espace disponible à bord du navire pour le personnel scientifique (*20 points*)

Modalités administratives de passation du marché

Délais d'exécution et durée du marché

1. Délais d'exécution

La prestation consiste en l'affrètement d'un navire pratiquant habituellement la pêche à la coquille Saint-Jacques dans le cadre de la campagne scientifique du projet SELEDRA, intervenant successivement et pour une durée totale maximale de 4 à 5 jours, entre le 29 Avril et le 12 Mai 2019

inclus. La période exacte et définitive de mobilisation du navire fera l'objet d'une notification préalable au prestataire.

De plus, l'armateur sera invité à participer aux COPIL de lancement (½ journée entre le 15 et le 19 Avril) et de restitution (½ journée au mois de juin ou de juillet).

2. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de quatre mois à compter de sa date de notification. Il n'est pas reconductible.

Conditions financières

1. Unité monétaire

L'unité monétaire du marché est l'Euro.

2. Forme du prix

La prestation objet du présent marché est rémunérée selon un barème de prix forfaitaire par jour de campagne selon la taille du navire et la durée de la marée, et par heure de travail à quai pour la préparation du matériel. Ce prix correspond à un montant maximal de 24 800 €, dont la décomposition est décrite en Annexe I.

Si l'armateur du navire participe aux COPIL de lancement et/ou de restitution, un aller-retour en train depuis son lieu de domicile jusqu'au CNPMM ainsi que ses repas seront pris en charge par le CNPMM pour participer à ces deux demi-journées de réunion.

3. Contenu du prix

Le prix est réputé comprendre toutes les dépenses nécessaires à la réalisation de la prestation.

En cas d'avarie immobilisant le navire et retardant le déroulement de la campagne en mer, le CNPMM ne prendra pas en charge les jours d'immobilisation qui seront à la charge du prestataire.

4. Modalités de paiement

Le règlement des sommes dues au prestataire s'effectuera par virement bancaire au plus tard cinq semaines après la fin de la campagne sur présentation des documents suivants :

- Les log-books papier du navire concernant les jours d'exécution de la campagne en mer
- Les attestations de non-vente en criée du navire mobilisé, signées par les criées
- Un RIB et une facture

5. Pénalités de retard

Les pénalités de retard sont celles prévues par le cahier des clauses administratives générales pour les marchés de fournitures et services (CCAG/FCS).

Toutefois, le CNPMM laisse au prestataire, la possibilité de lui exposer par écrit, les raisons qui ont engendré un retard dans l'exécution des prestations. Il pourra, après avoir pris connaissance de ces raisons, décider d'appliquer ou non les pénalités de retard.

Résiliation du marché

Le CNPMM peut résilier le marché aux torts du prestataire en cas de :

- Manquement du prestataire aux obligations fixées par le présent document
- Inexactitude des déclarations fournies dans le cadre de la procédure

La résiliation n'ouvrira droit à aucune indemnité au profit du prestataire.

Si pour des raisons diverses, le prestataire n'est plus en mesure d'assurer l'exécution des prestations, il devra adresser au pouvoir adjudicateur, un courrier avec accusé de réception expliquant les raisons qui le poussent à vouloir résilier le marché.

Dans ce cas, les parties pourront tenter de chercher des solutions afin de ne pas aboutir à la rupture du marché.

Le marché peut également être résilié en cas d'avarie survenue rendant le navire non opérationnel et empêchant le démarrage ou la poursuite de la campagne. Le prestataire sera alors rémunéré à hauteur du pro-rata des tâches réalisées.

Le marché peut aussi être résilié si le prestataire n'obtient pas l'autorisation spéciale de la DIRM MEMN lui permettant de réaliser la campagne scientifique dans la zone 5 de la Baie de Seine.

Assurances

Dans un délai de 7 jours à compter de la notification et avant tout début d'exécution du marché, le prestataire doit fournir au CNPMMEM une attestation d'assurance qui devra couvrir, toute la durée du marché comprenant la responsabilité civile et professionnelle de l'entreprise en cas de dommages occasionnés aux biens et aux personnes à l'occasion de l'exécution des prestations prévues au marché.

Obligations du prestataire

1. Autorisations administratives

Le prestataire, avec l'accompagnement du CNPMMEM, est tenu de faire les démarches auprès de l'Etat français afin de pouvoir disposer des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation prévue (campagne scientifique dans une zone de la Baie de Seine fermée à la pêche professionnelle).

2. Confidentialité

Le prestataire est tenu à une obligation de confidentialité en ce qui concerne les informations recueillies au cours et à l'occasion de l'exécution des prestations objet de la prestation.

Responsabilité

Le prestataire et le CNPMMEM sont responsables, en ce qui les concerne, de la bonne exécution des prestations objets du marché.

Le prestataire assumera les conséquences de ses propres défaillances. Le CNPMMEM se réserve le droit de réclamer au prestataire l'indemnisation des conséquences financières de ces défaillances.

Annexe I

Décomposition du prix du marché

1. Tarifs d'affrètement du navire pour effectuer le trajet entre son port d'attache et le port de Ouistreham

Longueur du navire	Tarif
< 8 mètres	600 €
De 8 à 10 mètres	750 €
De 10 à 12 mètres	1 000 €

2. Tarif de préparation du navire

Temps de préparation : 250 €/heure quel que soit la taille du navire

3. Tarifs de l'affrètement du navire pour les expérimentations scientifiques en mer

Longueur du navire	Tarif selon la durée d'affrètement (durée de sortie : jusqu'à 12 heures)
< 8 mètres	1 200 €
De 8 à 10 mètres	1 500 €
De 10 à 12 mètres	2 000 €

Longueur du navire	Tarif selon la durée d'affrètement (durée de sortie : De 12,01 heures à 16 heures)
< 8 mètres	1 500 €
De 8 à 10 mètres	2 000 €
De 10 à 12 mètres	2 600 €

4. Prise en charge des frais de déplacement de l'armateur du navire prestataire pour sa participation aux comités de pilotage du projet

L'armateur du navire, s'il participe au comité de pilotage de lancement et/ou de restitution du projet, sera remboursé pour ses frais de déplacement et de nourriture depuis son domicile jusqu'aux locaux du CNPMEM. Le montant de ce remboursement se base sur un aller-retour en train, selon les tarifs habituellement appliqués par le CNPMEM.